

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
AU PUBLIC UNIQUEMENT LES**
▷ LUNDIS : de 17 H à 19H
▷ VENDREDIS : de 18 H A 19 H

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2016**

Sous la présidence de : Mme Marie-Paule BAZIN, Maire
Membres présents : Messieurs : Marc DEGRELLE, Didier DEVIN, Patrice GUIBON, Bernard JACQUES,
Hubert LEONARD, Daniel MAZERANG, Michel SOUFFLET,
Mesdames : Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD

♦ **SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Mme le Maire explique aux Conseillers que suite à l'arrêté du Préfet de la Moselle, il y a lieu de prendre acte du périmètre de la fusion proposé par le Préfet (CC de Sarrebourg Moselle Sud, CC de la Vallée de la Bièvre, CC des 2 Sarres, CC du Pays des Etangs, CC de l'Etang du Stock) du siège de la nouvelle communauté de communes (aux Terrasses de la Sarre à Sarrebourg) et de son nom (Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud). 7 votes pour - 3 abstentions.

♦ **PROJET DE MODIFICATION DE LA CONVENTION DU RPI**

La commune d'Imling souhaite modifier la convention signée par les 3 communes. Pour mémoire, la commune de Bébing participe à toutes les charges de fonctionnement (salaires, chauffage...) des écoles d'Imling et de Xouaxange au prorata du nombre d'élèves.

Le Maire d'Imling propose que les charges de fonctionnement de la commune soient calculées au prorata de la population, ce qui triple le montant de notre participation financière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose à cette proposition et souhaite ne rien changer à la convention. Si un accord n'est pas conclu, une nouvelle organisation scolaire sera à trouver pour la rentrée scolaire 2017 en concertation avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

♦ **DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Lycée Professionnel de Dieuze réitère sa demande de subvention concernant la participation d'une élève de Bébing au pèlerinage diocésain à Lourdes en juillet 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 60€ au Lycée Professionnel.

♦ **RAPPORT SUR L'EAU 2015**

Mme le Maire expose les grandes lignes du rapport sur l'eau 2015 établi par le Syndicat des Eaux. Ce rapport fait état de la qualité de l'eau, de son prix, de la consommation communale, du programme des travaux. Rapport adopté à l'unanimité et consultable en mairie.

♦ **ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE GROUPAMA**

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à encaisser un chèque de Groupama d'un montant de 103,50 €.

◆ **RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT**

Sur proposition constructive d'un Conseiller, Mme le Maire a demandé au Crédit Mutuel la renégociation d'un emprunt à taux fixe dont le remboursement se termine en 2021. Le Crédit Mutuel a accepté d'appliquer le taux de 3% au lieu de 3,85 % actuellement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cet avenant.

DIVERS

- **Diagnostic du réseau d'éclairage public**

La Communauté de Communes a chargé un cabinet d'études d'établir un diagnostic du réseau d'éclairage public. Les habitants ne doivent pas s'inquiéter de la présence de nuit comme de jour d'agents du bureau d'études. Le but de ce diagnostic est d'évaluer l'état du réseau et la consommation électrique.

Aucune date précise de cette intervention qui s'étale de mai à septembre 2016 dans les 28 communes de la Communauté de Communes.

- **Etude de stratégie foncière**

La Communauté de Communes a également chargé un bureau d'études d'établir un diagnostic des capacités foncières de la commune (terrains à vendre, bâtiments à restaurer). La commune pourrait être aidée techniquement et financièrement dans la réalisation d'un projet foncier.

- **Signalisation routière**

Lors de la prise de l'arrêté d'interdiction de transit pour les poids lourds, Mme le Maire avait demandé à la DIR EST (qui gère les routes nationales) l'autorisation de faire figurer le macaron d'interdiction sur les panneaux de la RN4. Ceci, afin d'informer les chauffeurs de PL avant la bretelle de sortie vers Bébing. Au terme d'une négociation avec Mme le Maire, la DIR EST se chargera de modifier les panneaux sur la RN4 et prendra en charge les frais de cette opération.

INFO

- **PLU**

La commune de Xouaxange a élaboré un projet de Plan Local d'Urbanisme. Le CD Rom de ce PLU est à la disposition des habitants à la mairie. Une enquête publique aura lieu ultérieurement.

De même la ville de Sarrebourg a modifié son PLU. Il est consultable sur le site internet www.sarrebourg.fr - onglet « Territoire », rubrique « Consultations », sous-rubrique « Consultation PPA ».

- **Compteurs LINKY**

Leur installation sur notre territoire s'étalera sur 2017-2018.

- **Risques majeurs - Plan Communal de Sauvegarde**

Ces 2 documents sont consultables en mairie. Ils récapitulent les risques susceptibles d'affecter la commune (nous sommes en zone de sismicité faible (niveau 2) et lieu de transit de matières dangereuses).

- **Balayage mécanisé**

La société TRUCKS effectue désormais la prestation du balayage mécanisé de la commune toutes les 6 semaines, le lundi matin aux dates suivantes :

- 11 juillet 2016
- 22 août 2016
- 03 octobre 2016
- 14 novembre 2016
- 19 décembre 2016.

Veuillez éviter de garer les véhicules sur le trottoir à ces dates. Merci de votre collaboration.

INCIVILITES

- **Déjections canines**

Les propriétaires de chiens doivent ramasser les crottes de leurs animaux. Il est inadmissible que ces derniers fassent leurs besoins devant les propriétés, sur les trottoirs ou dans les plates-bandes.

Merci aux habitants qui pensent à emporter un sacnet lors de leurs promenades.

- **Déchets verts**

Il est interdit de brûler des déchets verts. Ils doivent être évacués en déchetterie.

- **Nuisances sonores**

Horaires d'utilisation d'engins à moteur thermique

Jours ouvrables : de 08H00 à 12H00 et de 14H00-19H00

Samedi : de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00

Je vous remercie de bien vouloir respecter ces quelques règles élémentaires pour le « bien vivre à Bébing » de tous les habitants.